

Loterie pour un futur meilleur 2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. PARTICIPATION ET ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER : Afin de prendre part au concours, les personnes participantes doivent [visiter l'URL](#) (le « site web du concours ») pendant la période du concours et suivre les instructions à l'écran.

Prix des billets

- 25 \$ pour 5 participations
- 50 \$ pour 15 participations
- 75 \$ pour 25 participations
- 100 \$ pour 50 participations

Aucun achat requis. Pour participer au concours sans acheter de billet, les personnes participantes doivent :

- Suivre les comptes de médias sociaux de la Fondation TELUS pour un futur meilleur et envoyer une capture d'écran prouvant que c'est le cas à info@futurmeilleur.com avant la date de clôture du concours. REMARQUE : La personne participante doit suivre tous les comptes de médias sociaux au moment de la clôture du concours.
(5 participations)
 - X : <https://www.twitter.com/unfuturmeilleur>
 - Instagram : <https://www.instagram.com/teluspourunfuturmeilleur/>
 - LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fondation-pour-un-futur-meilleur/>
 - Facebook : <https://www.facebook.com/TELUSpourunfuturmeilleur/>
 - YouTube : <https://www.youtube.com/@teluspourunfuturmeilleur>
- Facultatif : Rédiger un texte manuscrit selon les critères suivants pour obtenir 10, 20 ou 45 participations supplémentaires.
 - Comment la Fondation TELUS pour un futur meilleur contribue-t-elle aux collectivités, et pourquoi est-ce important que chaque entreprise fasse de

même? Obtenez 10 participations pour 500 mots, 20 participations pour 750 mots et 45 participations pour 1 000 mots.

Les textes doivent être rédigés à la main sur une feuille de papier, être lisibles et contenir les renseignements suivants : (i) le nom du concours, (ii) votre nom, (iii) votre adresse complète, (iv) le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre pendant la journée et (v) votre adresse de courriel. Postez votre texte à Loterie pour un futur meilleur 2024, à TELUS Harbour, à l'attention de Louisa Niedermann, 25, rue York, 30^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2V5. La Fondation TELUS pour un futur meilleur ne peut être tenue responsable des participations perdues, en retard, illisibles, incomplètes, mal acheminées ou insuffisamment affranchies, et n'accepte par la poste qu'une seule participation par personne et par enveloppe dûment affranchie. Les participations envoyées par la poste doivent être reçues au plus tard à la fin du jour ouvrable du 30 novembre 2024.

Les participants recevront un courriel de confirmation à l'adresse de courriel fournie sur le site web du concours. Les achats de billets ne sont pas déductibles d'impôt.

Le concours se déroule du 15 octobre au 30 novembre 2024.

Seules les participations reçues pendant la durée du concours sont valides et les personnes participantes doivent être des résidents canadiens ou des résidentes canadiennes d'au moins 18 ans. Pour les membres de l'équipe, seulement ceux au Canada peuvent participer.

Les membres du personnel et du conseil d'administration de la Fondation TELUS pour un futur meilleur, y compris les membres de leur famille immédiate et toute autre personne vivant sous le même toit, ne sont pas autorisés à participer et à gagner.

En acceptant le règlement du concours, les personnes participantes conviennent que la responsabilité de la Fondation TELUS pour un futur meilleur associée au concours se limite à la valeur des prix décrits ci-dessous.

2. PRIX

En tout, cinq (5) personnes gagnantes remporteront un prix. Une (1) personne gagnante d'un grand prix, une (1) personne gagnante du prix pour participation hâtive et trois (3) personnes gagnantes de prix secondaires.

Grand prix : Une personne gagnante recevra un voyage à Hawaï pour 4 personnes.

- Cinq (5) nuitées à l'hôtel Sheraton Waikiki Beach Resort situé à Honolulu (une chambre avec deux lits doubles) (valeur au détail approximative de 5000\$)
Une (1) carte-cadeau WestJet de 5 000 \$ (5 cartes-cadeaux électroniques de 1 000 \$)
- Une (1) carte-cadeau Visa de 5 000 \$

Prix pour participation hâtive : un (1) gagnant

- Une (1) carte-cadeau WestJet de 2 000 \$
 - Remarque : Afin d'être admissible au prix pour participation hâtive, le participant doit acheter ses billets au plus tard le 31 octobre 2024 à 23 h 59 (HE)

Prix secondaires : trois (3) gagnants

- Une (1) carte-cadeau Visa de 1 000 \$ pour chaque gagnant

La Fondation TELUS pour un futur meilleur n'est pas responsable des prix perdus ou volés une fois qu'ils ont été délivrés au gagnant, y compris les prix livrés au format électronique.

La personne gagnante doit réserver les dates d'hôtel dans les deux (2) mois suivant l'annonce de la personne gagnante et le séjour à l'hôtel doit être utilisé au plus tard le 20 décembre 2025. Si le séjour à l'hôtel n'est pas utilisé dans le délai imparti, la partie du prix relative à l'hôtel sera annulée et aucun autre prix ne sera attribué. La personne gagnante doit être flexible quant aux dates de voyage et réserver l'hôtel 60 jours avant les dates de voyage souhaitées.

Les dates d'exclusion comprennent, sans s'y limiter, les dates suivantes : du 15 décembre 2024 au 2 janvier 2025, du 14 au 17 février 2025, du 17 au 21 avril 2025 et du 25 au 30 novembre 2025.

La personne gagnante et ses invités sont responsables de tous les frais de voyage supplémentaires encourus, y compris, mais sans s'y limiter, les transports vers et depuis l'aéroport, les repas, les taxes, les impôts, les pourboires, les boissons, les excursions, les souvenirs, les frais de chambre, les frais accessoires, l'argent en espèce (outre le montant fourni dans le cadre du prix) et les autres dépenses personnelles. TELUS et/ou la Fondation TELUS pour un futur meilleur ne seront pas responsables si la personne gagnante ou ses

invités se voient refuser l'accès à l'avion ou à l'hôtel pour quelque raison que ce soit. Si la personne gagnante du prix et/ou ses invités ne peuvent pas voyager, pour quelque raison que ce soit, la personne gagnante ne recevra pas de prix de remplacement ou de compensation. Tous les voyageurs doivent avoir un passeport valable pendant au moins six (6) mois au moment du voyage. Les visas ou les assurances nécessaires doivent être pris en charge par la personne gagnante et ses invités.

Le prix doit être accepté tel quel. Il ne peut faire l'objet d'une substitution ni être cédé, sauf si le règlement du concours l'autorise, et ne peut être échangé contre de l'argent. La Fondation TELUS pour un futur meilleur se réserve le droit de remplacer toute portion du prix non disponible pour une raison quelconque par un autre prix de valeur équivalente. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.

3. TIRAGE

Le grand prix, le prix pour participation hâtive et les prix secondaires seront attribués au moyen d'un tirage au sort effectué dans les bureaux de TELUS situés au 25, rue York à Toronto, en Ontario, le 9 décembre 2024, vers 11 h, par un représentant ou une représentante de la Fondation TELUS pour un futur meilleur. Les personnes sélectionnées seront avisées par téléphone ou par courriel. Seules les personnes sélectionnées recevront une communication. Si une personne sélectionnée ne peut pas être jointe dans un délai de quatre (4) jours ouvrables, un autre nom sera tiré au sort parmi les participations admissibles.

Pour gagner, une personne sélectionnée doit répondre correctement et sans aide à une question d'arithmétique, en plus de signer un formulaire de décharge standard. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire de décharge dans les sept (7) jours, toute personne sélectionnée sera disqualifiée, et une autre participation sera sélectionnée jusqu'à l'attribution du prix.

4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En prenant part au concours, les personnes participantes autorisent TELUS à utiliser leur nom et leur ville de résidence à des fins publicitaires dans tout média utilisé par TELUS et/ou la Fondation TELUS pour un futur meilleur, sans paiement ni autre rémunération. Toute l'information connexe figure dans la politique de protection de la vie privée de TELUS à [telus.com/vieprivee](https://www.telus.com/vieprivee).

5. DIVERS

Toutes les participations deviennent la propriété de la Fondation TELUS pour un futur meilleur. La Fondation TELUS pour un futur meilleur ne peut être tenue responsable du vol, de la perte ou de la dégradation des participations. La Fondation TELUS pour un futur meilleur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre ce concours sans préavis. Les participations peuvent faire l'objet d'une vérification et seront déclarées nulles si elles sont illisibles, reproduites mécaniquement, abîmées, contrefaites, falsifiées, modifiées ou illégales pour quelque raison que ce soit. Les participations soumises par des moyens non autorisés seront déclarées nulles. S'il s'avère qu'une participation a été soumise d'une manière non approuvée en vertu du présent règlement ou qu'une personne participante a soumis un nombre de participations supérieur à celui autorisé, la personne participante sera disqualifiée, et toutes ses participations seront annulées. Les personnes participantes acceptent de se conformer au règlement du concours et aux décisions des juges, lesquelles sont définitives. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements applicables.